

CONSEIL ACADEMIQUE
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

AVIS n° 2019/03/26-03

Le **conseil académique**, en sa séance du 26 mars 2019, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu l'avis du conseil académique n° 2016/02/02-02 en date du portant sur l'objet du présent avis,

DECIDE :

**OBJET : désignation des membres de la section disciplinaire
compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants**

Monsieur Hervé POURCHOT est élu au sein de la section disciplinaire, au titre de représentant des personnels «autres enseignants» en remplacement de Monsieur LAPEBIE.

Cet avis est adopté à l'unanimité.

Membres en exercice : 80

Quorum : 40

Présents et représentés : 53

Fait à Marseille, le 26 mars 2019


Yvon BERLAND

